

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 septembre 2011

---

**RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DU MÉDICAMENT  
ET DES PRODUITS DE SANTÉ - (n° 3725)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par

Mme Fraysse, Mme Billard, Mme Bello, M. Muzeau, Mme Amiable,  
M. Asensi, M. Bocquet, M. Brard, M. Braouezec, Mme Buffet,  
M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,  
M. Gerin, M. Gosnat, M. Marie-Jeanne, M. Lecoq, M. Daniel Paul,  
M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 2**

Supprimer les alinéas 18 et 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement n'entendent pas ouvrir la possibilité aux industriels du médicament, à l'occasion d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts, de subventionner les manifestations des étudiants en médecine, fussent-elles à caractère scientifique. Ce rôle ne doit incomber qu'au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.